

Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2018

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

Il est présenté avec la reprise des résultats 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **95 803.97 €**.

◆ Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2018
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	50 915,97 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 888,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €
Total	95 803,97 €

→ 001 – *Solde d'exécution de la section d'investissement*

Le montant correspond à la reprise du résultat d'investissement 2017 du budget commune + résultat d'investissement 2017 du budget assainissement.

→ 10 – *Dotations, fonds divers et réserves*

En 2018, la commune perçoit le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2016.

◆ Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2018
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 562,60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 750,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	55 791,37 €
Total	95 803,97 €

→ 10 – *Dotations, fonds divers et réserves*

Cette prévision correspond au versement du résultat d'investissement 2017 du budget assainissement, transféré sur le budget commune, à la CCBLP

→ 16 – *Emprunts et dettes assimilées*

Le montant du capital d'emprunt à rembourser est stable.

→ 20 – *Immobilisations incorporelles*

La commune a renouvelé, en 2017, pour 3 ans, son contrat avec SEGILOG pour l'utilisation des différents logiciels (comptabilité, payes, état civil ...).

→ 21 – *Immobilisations corporelles*

Les principaux travaux prévus pour 2018 sont :

- Eglise : Travaux de repiquage d'ardoises et de tuiles plates
- Service technique : Remplacement de la tondeuse
Achat d'une remorque

Le projet de remplacement du véhicule est en réflexion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **294 364.50 €**.

◆ Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté	114 917,03 €
70 - Produits de services et ventes diverses	4 057,47 €
73 - Impôts et taxes	114 420,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	59 270,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 300,00 €
77- Produits exceptionnels	400,00 €
Total	294 364,50 €

→ 002 – *Résultat de fonctionnement reporté*

Le montant correspond à la reprise du résultat de fonctionnement 2017 du budget commune + résultat d'investissement 2017 du budget assainissement.

→ 70 – *Produits de services et ventes diverses*

Les produits de services correspondent principalement au remboursement, par le SIIS Adon-La Bussière, des charges d'eau, d'électricité et de fioul domestique pour l'école ainsi que la redevance d'occupation du domaine public France télécom.

→ 73 – *Impôts et taxes (fiscalité)*

La fiscalité est la recette la plus important pour la commune ; les taux d'imposition restent identiques à 2017 soit :

Taxe d'habitation : 12.78 %

Taxe foncière du bâti : 13.88 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

A la fiscalité s'ajoutera la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle aux droits de mutations.

→ 74 – *Dotations, subventions et participations*

La Dotation Globale de Fonctionnement est stable.

→ 75 – *Autres produits de gestion courante*

Les recettes liées aux locations de la salle polyvalente sont faibles.

→ 77 – *Produits exceptionnels*

Cette prévision est liée aux recettes liées à l'organisation du concert et du spectacle de magie.

◆ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2018
011 - Charges à caractère général	93 911,79 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	61 470,00 €
014 - Atténuations de produits	9 445,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	70 874,00 €
66 - Charges financières	300,00 €
67- charges exceptionnelles	18 363,71 €
023 - Virement à la section d'investissement	40 000,00 €
Total	294 364,50 €

→ 011 – *Charges à caractère général*

La prévision pour ce chapitre s'explique par les dépenses liées à toutes les charges à caractère général (énergie, assurances...), aux travaux d'entretien des différents bâtiments et par la nécessité d'anticiper d'éventuels travaux d'entretien et de réparation de la voirie et de conserver des fonds sur la section de fonctionnement.

→ 012 – *Charges de personnel et frais assimilés*

Les charges de personnel seront en légère augmentation.

Cette tendance tient compte de l'augmentation des cotisations retraite.

Effectif de la collectivité : 3 agents à temps non-complet

- Service administratif : 1 agent à 16/35^{ème}
- Service technique : 1 agent à 4/35^{ème} et 1 agent à 31/35^{ème}

→ 014 – *Atténuation de produits*

Le FNGIR reste stable.

→ 65 – *Autres charges de gestion courante*

La prévision pour ce chapitre est stable.

La prévision la plus significative pour ce chapitre correspond à la participation versée au SIIS eu SIAEP.

→ 66 – *Charges financières*

Le montant d'intérêts d'emprunt à rembourser est en très légère baisse.

→ 67 – *Charges exceptionnelles*

Cette prévision correspond au versement du résultat d'exploitation 2017 du budget assainissement, transféré sur le budget commune, à la CCBLP